



Addendum pour la sélection junior d'arc recourbé Championnats panaméricains juniors et des maîtres 2022

HALIFAX, CANADA DU 30 MAI AU 6 JUIN 2022

1. Introduction

Le présent document sert d'addendum pour la Politique de sélection de l'équipe canadienne d'arc recourbé de Tir à l'Arc Canada.

Cet addendum a pour but de définir les critères propres à l'événement qui sont appliqués par Tir à l'arc Canada dans la sélection des athlètes juniors d'arc recourbé qui participeront aux Championnats panaméricains juniors et des maîtres de 2022.

À titre de référence, la politique de sélection canadienne d'arc recourbé se trouve sous le lien suivant : <https://archerycanada.ca/fr/our-recurve-program/selection-processes/>

2. Critères d'admissibilité

La sélection de l'équipe se fera conformément à la politique de sélection de l'équipe nationale d'arc recourbé de Tir à l'arc Canada, comme il convient, et au présent addendum. Les exigences d'admissibilité doivent être respectées comme stipulé dans la politique de sélection et cet addendum.

Pour être admissibles, les athlètes doivent également répondre aux restrictions d'âge ci-dessous :

- Classe U18 (Cadet) — les archers doivent être nés le ou après le 1er janvier 2005.
- Classe U21 (Junior) — les archers doivent être nés le ou après le 1er janvier 2002.

3. Autorité de sélection

Le coordonnateur du programme d'arc recourbé est responsable, sous la direction du HPC, de la sélection des athlètes et du personnel qui participeront aux événements, conformément à la politique de sélection de l'équipe canadienne d'arc recourbé et aux exigences propres à chaque événement.

4. Détails de la sélection

Calendrier de sélection

La sélection pour les Championnats panaméricains juniors et des maîtres de 2022 sera effectuée après le camp de sélection et au plus tard le 31 mars 2022.

5. Taille de l'équipe

Le nombre total d'archers juniors que le Canada peut inscrire à l'événement dans la catégorie de tir à l'arc recourbé est de quatre athlètes par division d'équipement et par catégorie d'âge, comme indiqué ci-dessous :

- Tir à l'arc recourbé cadet féminin
- Tir à l'arc recourbé cadet masculin
- Tir à l'arc recourbé junior féminin
- Tir à l'arc recourbé junior masculin

6. Différences et modifications

En cas de modifications par World Archery (WA) aux exigences de sélection et d'admissibilité, Tir à l'Arc Canada est lié par ces modifications et passera en revue et ajustera le présent document pour se conformer aux nouveaux règlements ou conditions.

Tir à l'Arc Canada suit attentivement l'évolution du coronavirus au niveau mondial et national et son impact sur les événements de World Archery et/ou la nomination nationale des athlètes qui participeront à ces événements. À moins que des circonstances exceptionnelles et imprévues liées à l'impact du coronavirus ne l'exigent, Tir à l'arc Canada se conformera au présent addendum de sélection tel qu'il a été publié.

Cependant, des situations liées à la pandémie de coronavirus peuvent survenir et nécessiter la modification de cet addendum de sélection. Toute modification y sera apportée rapidement et aussi souvent que nécessaire à la suite de tout événement ayant un impact direct sur l'addendum de sélection. Dans de telles circonstances, toute modification sera communiquée à toutes les personnes concernées dès que possible. De plus, il peut se produire des situations qui ne permettent pas de modifier ou d'appliquer le présent addendum de sélection tel qu'il est rédigé, en raison de contraintes de temps ou d'autres circonstances exceptionnelles et imprévues. Dans de telles situations, toute décision, y compris les décisions de nomination, sera prise par la ou les personnes ayant le pouvoir décisionnel, comme indiqué dans le présent addendum de sélection, en consultation avec la ou les personnes ou le ou les comités concernés (selon le cas), et conformément aux objectifs de rendement énoncés ainsi qu'à la philosophie et la procédure de sélection énoncées dans le présent document. S'il s'avère nécessaire de prendre une décision de cette façon, Tir à l'arc Canada communiquera avec toutes les personnes concernées dès que possible.

7. Procédure de sélection des équipes - Exigences spécifiques à l'événement

La sélection se fera sur la base des performances de l'athlète lors d'une compétition définie (« camp de sélection ») en utilisant la valeur moyenne des flèches (VMF) combinées des athlètes. Les archers doivent également démontrer qu'ils peuvent obtenir un pointage minimum de qualification (PMQ).

a. Compétition définie

La performance sera évaluée selon les deux (2) indicateurs de performance qui suivent :

1. Ronde de classement VMF
2. Ronde VMF (Match Play) — incluant les rondes par équipe et les rondes individuelles

Les points de sélection sont calculés comme suit :

(Moyenne des flèches de la ronde de classement) + (Moyenne des flèches de la ronde) = Points de sélection

Pour la VMF :

- Ronde de classement : La VMF sera calculée à partir du total des points obtenus par les archers dans les rondes désignées, divisé par le nombre total de flèches tirées.
- Ronde (Match Play) : La VMF d'une ronde sera calculée en additionnant le pointage de toutes les flèches tirées par l'archer en ronde individuelle, en

ronde par équipe et dans tout exercice désigné, divisé par le nombre total de flèches tirées.

b. Pointage minimum de qualification

La nomination à l'équipe exige que les archers démontrent également leur capacité à atteindre un PMQ. Le pointage requis sera équivalent à la VMF indiquée sur le pointage PRT-2 (Podium Results Tracking) de Tir à l'arc Canada, et selon l'âge de l'athlète au 1^{er} janvier 2022. Les pointages PRT-2 sont décrits dans le tableau ci-dessous, et sont également disponibles sur le lien suivant : [Podium-Result-Track-Writing.pdf \(archerycanada.ca\)](https://www.archerycanada.ca/Podium-Result-Track-Writing.pdf)

Masculin			Féminin		
Âge	Distance	VMF	Âge	Distance	VMF
15	60 m	8.22	15	60 m	7.86
16	60 m	8.39	16	60 m	8.11
17	60 m	8.39	17	60 m	8.25
18	70 m	8.28	18	70 m	8.17
19	70 m	8.39	19	70 m	8.28
20	70 m	8.53	20	70 m	8.28

Les archers auront été considérés avoir démontré leur capacité à atteindre le pointage requis par l'un des moyens suivants :

- Avoir obtenu le pointage requis deux fois au cours de l'année 2021, soit dans une ronde officielle 720, soit dans une ronde officielle de Tir à l'arc Canada.
- Avoir obtenu une VMF totale dans la ronde de classement VMF et dans la ronde VMF (Match Play) au camp de sélection.

NOTE : Tir à l'arc Canada se réserve le droit de nommer des athlètes qui n'ont pas atteint le PMQ afin de compléter une équipe pour sa participation aux compétitions par équipe ou par équipe mixte.

8. Participation à la compétition définie — Camp de sélection

Les associations provinciales et territoriales de tir à l'arc (OSPT) peuvent nommer jusqu'à huit athlètes à participer au camp de sélection. Tir à l'arc Canada nommera par la suite, à sa discrétion, des athlètes supplémentaires qui y participeront.

Les archers qui ont peu de chances d'atteindre le PMQ peuvent participer au Camp de sélection à condition qu'ils soient nommés pour le faire par leur OSPT ou par Tir à l'Arc Canada.

9. Financement pour les Championnats panaméricains juniors

Le niveau de financement et les coûts associés à cet événement n'ont pas encore été confirmés. En plus du paiement des frais accessoires, les athlètes doivent s'attendre à devoir déboursier le coût total de leur participation à l'événement.